

## **Conditions Générales de vente 2025 Atelier /**

### **Réparation / Entretien**

Pénalités de retard (taux annuel) : 15,00 % Paiement comptant à la réception de la facture Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

CONDITIONS DE VENTE : Toute réclamation au sujet de la facturation doit nous être parvenue endéans les 8 jours de réception de la facture. A moins d'accord préalable, les marchandises (y compris les véhicules de route et/ou de compétition qui nous sont confiés) voyagent et sont stockées aux risques et périls du client. Produits et transformations réservés à la compétition, sans garantie. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement. En cas de montage sur un véhicule des marchandises, ainsi que des services, le véhicule, la marchandise transformée, nous nous réservons la propriété de cette transformation jusqu'au complet paiement. En cas de non-paiement endéans les 6 mois de la date de la facture, la propriété de la marchandise, transformé ou non sera transféré au profit de notre société et ce sans aucune autre clause, ni compensation financière quel qu'elle soit en faveur du client. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. Si un/des véhicule(s) sont en nos ateliers plus de trois mois, sans utilisation par le propriétaire et/ou sans commande de travaux à effectuer sur le(s) dit Véhicule(s), un entreposage de 12 €/jour hors TVA sera porté en compte, et ce sans discussion. Tout litige éventuel, mû tant contre nous que par nous, est de l'exclusif ressort des Tribunaux de Draguignan. Le non-paiement d'une facture dans le mois de son échéance entraîne sans avis ni mise en demeure préalable une exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux de 15 % l'an jusqu' à la date du paiement intégral et une majoration de 15 % du montant de la facture avec un minimum de 125,00 €, ceci, sans préjudice des indemnités et dépens judiciaires

### **Stages / Baptêmes / Evénements**

#### **Article 1 : réservation et mode de règlement d'un stage de pilotage**

La réservation et le règlement d'un stage de pilotage auprès de la société AGS RACING peut s'effectuer de deux manières : par courriel à l'adresse [stage@agsracing.com](mailto:stage@agsracing.com) ou par l'interface de réservation sur le site internet [www.agsformule1.com](http://www.agsformule1.com).

Selon les cas, le règlement peut s'effectuer par Carte Bancaire ou par virement. Les règlements par virement seront effectués sur le compte bancaire Crédit Mutuel dont les références suivent : Banque : 10278 / Guichet : 07912 / Compte : 00020902801 / Clé : 76

Ou

IBAN: FR76 1027 8079 1200 0209 0280 176/ BIC-SWIFT: CMCIFR2A. La date d'achat correspond à la date effective de réception du règlement. L'acheteur peut choisir de régler le stage de pilotage en versant au moment de la réservation : la totalité du stage comptant ou en trois fois sans frais (1<sup>er</sup> tiers prélevé le jour de la réservation, 2<sup>ème</sup> tiers un mois plus tard, 3<sup>ème</sup> un mois avant la date effective du stage) ou un acompte de 50% du montant total à la réservation et le solde au plus tard

15 jours avant la date du stage choisie.

## Article 2 : Droit de rétraction

Dans les 7 jours qui suivent la date d'achat du stage (avec ou sans date), le client a la faculté de se rétracter. La demande doit être formulée par écrit (courrier ou email à [stage@agsracing.com](mailto:stage@agsracing.com)). Le remboursement sera effectué sous un mois. Si l'achat a été réglé par un paiement en 3 fois sans frais, le remboursement n'interviendra qu'à réception du 3<sup>ème</sup> paiement. Cela étant, conformément à l'article L 121-20-2 1° du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept (7) jours francs. Le remboursement ne pourra donc être effectué si l'expédition par courrier ou par email (Bon ou coffret cadeau) a déjà été réalisée. Tous les remboursements sont effectués par virement après réception du RIB de l'acheteur uniquement. Au-delà du 7<sup>ème</sup> jour suivant la date d'achat du stage, **aucun remboursement (même partiel)** ne sera effectué. Il reste toutefois possible pour le client de changer le nom du bénéficiaire et/ou la formule choisie par une autre formule dès lors que le montant final est supérieur ou égal au montant initial.

## Article 3 : Choix de la date du stage et heure de convocation

Lors de l'acte d'achat, l'acheteur peut choisir de prendre un Stage de Pilotage, sans date prédéfinie, d'une validité de un an à compter de la date d'achat. Dans ce cas, AGS Racing envoie par e-mail (instantané), un Bon Cadeau sans date qui est à remettre au bénéficiaire du stage. Celui-ci contacte la société AGS Racing (par téléphone au +33(0)4.94.60.97.00 ou écrit par email à [stage@agsracing.com](mailto:stage@agsracing.com)) afin de choisir et de confirmer une date de stage. L'heure de convocation au Stage de Pilotage est confirmée une semaine avant au pilote et à l'acheteur par e-mail.

Si lors de l'acte d'achat, l'acheteur choisit une date de stage, AGS Racing envoie par e-mail une convocation de stage à la date retenue. Il est dans ce cas de la responsabilité de l'acheteur de remettre la convocation au bénéficiaire du stage. L'heure de convocation du pilote est envoyée au pilote et à l'acheteur par e-mail.

AGS Racing décline toutes responsabilités en cas d'absence du pilote le jour du stage (cf. Article 5 – Conditions de report). Notamment, aucun remboursement ou report sur une autre date ne pourra être effectué. Les acheteurs et/ou pilotes ne communiquant pas d'adresse email doivent appeler AGS Racing au +33(0)4.94.60.97.00 afin de connaître leur heure de convocation.

Les impératifs d'organisation des stages de Formule 1 ne permettent pas à AGS Racing de convoquer les clients selon leur souhait. Le bénéficiaire s'engage donc à accepter et à se présenter à l'heure de convocation qui lui sera envoyée par AGS Racing (se renseigner lors de la réservation pour plus de détails). Le respect de l'heure de convocation garantit le bon déroulement du programme dans des conditions de sécurité optimales. En cas de retard de plus de 30' le jour du stage, AGS Racing se réserve donc la possibilité soit de réduire la prestation initialement prévue, soit de reporter la participation du bénéficiaire moyennant une indemnité compensatrice de 50% du montant du stage (hors option). Dans les deux cas, AGS Racing ne sera tenue à aucun dédommagement.

#### **Article 4: Date limite de validité et date limite de réalisation du stage**

La date limite de validité du stage correspond à la date d'achat (telle que définie à l'article 1) plus une année. La date limite de réalisation du stage correspond à la dernière date proposée au calendrier AGS Racing pour le circuit mentionné sur le billet. Il est systématique que la date limite de réalisation du stage intervienne avant la date de limite de validité. Il appartient donc au client de choisir sa date de stage suffisamment tôt pour pouvoir effectuer son stage avant la date limite de réalisation du stage et donc avant la date limite de validité de son billet. Pour faciliter cette démarche, AGS Racing joint le planning des dates de stages lors de l'achat du bon cadeau et informe régulièrement par email l'acheteur et le bénéficiaire des dates disponibles à venir. Le planning est par ailleurs disponible et mis à jour en temps réel sur le site [www.agsformule1.com](http://www.agsformule1.com). Le remplissage des stages évoluant tous les jours, certaines dates qui auraient été disponibles au moment de l'achat ne le seront peut-être plus lorsque le bénéficiaire décidera de choisir sa date. Il convient donc de réserver au plus tôt la date du stage pour éviter que le planning soit complet avant la date de fin de validité. Dans ce cas, AGS Racing ne pourra en aucun être tenu pour responsable.

Si la date limite de réalisation du stage est dépassée mais que le billet n'a pas atteint la date limite de validité, le client a la possibilité de prolonger la validité de son billet de 6 mois moyennant un montant forfaitaire de 20% de la valeur du stage.

Une fois la date limite de validité dépassée, le stage est perdu.

#### **Article 5: Conditions de report d'un stage sur une autre date**

La date d'un stage peut être librement reportée par le bénéficiaire jusqu'à 4 semaines avant la date du stage choisie et cela une fois (sauf conditions exceptionnelles) sous réserve de disponibilités et dans la limite de validité du billet.

Au-delà de ce délai :

- En cas de maladies graves, accidents ou événements exceptionnels s'imposant au bénéficiaire et l'empêchant d'effectuer son stage, le client s'engage à informer AGS Racing de la demande de report dans les 24h (par téléphone au +33(0)4.94.60.97.00 ou par email [stage@agsracing.com](mailto:stage@agsracing.com)) et à transmettre sous 8 jours par email ou par courrier les justificatifs adéquats (arrêt de travail, certificat d'hospitalisation...). Après validation par AGS Racing du caractère exceptionnel et imprévisible de l'événement, le client aura la faculté de reporter son stage moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire d'immobilisation correspondant à 20% de la valeur du stage (hors option). La date de validité du stage est aussi de fait repousser de 6 mois.

- Dans tous les autres cas, le report de date ne sera pas accepté et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni compensation des sommes déjà versées. Cependant, le client a toute liberté de modifier le bénéficiaire du stage et ce jusqu'à 48h avant la date du stage.

Les conditions météorologiques ne sauraient en aucun cas constituer un cas de force majeure de nature à justifier un report par le bénéficiaire de la date programmé



## **Article 6 : Conditions d'annulation d'un stage du fait d'AGS**

- En cas de participation insuffisante au stage prévu, AGS Racing peut être amené à l'annuler. Dans ce cas, les stagiaires programmés sur la journée seront prévenus au plus tard une semaine avant par email.
- En cas de travaux de remise en conformité imprévus et imposés par le circuit pour des questions de sécurité (suite à dégradations...), AGS Racing peut être amené à annuler une date de stage. Etant donné le caractère soudain et très exceptionnel de ce cas de figure, cette annulation pourra intervenir la veille du stage. Le client en sera informé au plus tôt par sms et par email.
- Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité du stage, à savoir neige, verglas ou fortes pluies, AGS Racing se réserve le droit d'annuler totalement ou partiellement le stage. Etant donné le caractère soudain de ces événements et selon leur gravité, cette annulation pourra intervenir le jour même du stage. Le client en sera informé au plus tôt par sms et par email. En cas d'annulation d'un stage à l'initiative d'AGS Racing selon les circonstances précitées, les dates disponibles avant la date limite de validité du billet seront alors reproposées au bénéficiaire. Dans l'hypothèse où l'annulation a lieu moins de 2 mois avant la date limite de validité du billet, cette date sera automatiquement et gratuitement repoussée de 3 mois supplémentaires.

Dans le cas où à la date de l'annulation, aucune autre date n'est ensuite proposée ou disponible avant la date limite de validité du billet ou que celle-ci est déjà dépassée, le client ne pourra pas reprogrammer de date de stage, il pourra cependant s'acquitter d'une indemnité de 20% du montant du stage pour prolonger de 6 mois sa date limite de validité.

En aucun cas, l'annulation d'un stage à l'initiative d'AGS Racing ne pourra entraîner une quelconque demande de dédommagement de la part de l'acheteur et/ou du pilote.

## **Article 7 : Engagements du participant au stage**

Le stagiaire devra être âgé au minimum de 18 ans et posséder un permis de conduire valide. L'âge de 16 ans est retenu pour les Formules 4.

Le stagiaire (ou son représentant) déclare sur l'honneur être en bonne santé et ne pas être sous l'influence d'aucun traitement médical contradictoire avec la conduite automobile.

Le stagiaire (ou son représentant) déclare connaître les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à caractère sportif et décharge en conséquence les dirigeants, les salariés et les partenaires de la société.

AGS Racing, de toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant la journée.

Le stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de pilotage énoncées lors des briefings et tout au long du stage par le Responsable du stage et le personnel encadrant. Il est rappelé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une de ces consignes, le Responsable du stage se réserve le droit de mettre un terme à la participation à la journée du stagiaire, sans qu'aucun remboursement même partiel ne puisse être effectué. Le stagiaire s'engage à ne pas absorber d'alcool avant et pendant la journée (exception faite après la dernière série de roulage). AGS Racing se réserve le droit de contrôler le taux d'alcool des participants à tout moment à l'aide d'un éthylotest. Si le stagiaire refusait de se soumettre à ce contrôle ou si le résultat dépassait les 0,1 g/l d'alcool dans le sang, AGS Racing se réserve le droit de refuser la participation du stagiaire concerné à la journée sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Le stagiaire s'engage à ne pas absorber de substances illicites (drogues, euphorisants...) ou de médicaments à effets secondaire incompatibles avec la conduite automobile

Dès l'entrée du stagiaire et de ses accompagnants dans les locaux d'AGS et l'enceinte du circuit, le stagiaire autorise AGS Racing et ses partenaires à photographier et à enregistrer par tous moyens audio-visuels à sa convenance les diverses situations où celui-ci (et ses accompagnants) pourraient être impliqués. Notamment, AGS Racing sera autorisé à filmer et à enregistrer les conversations tenues à l'intérieur des véhicules de reconnaissance et de stage. Ces supports audio-visuels seront de fait libre de droit.

### **Article 8: Réalisation de la prestation**

AGS Racing s'engage à délivrer une prestation de stage de pilotage comprenant notamment la mise à disposition au participant au stage pour x tours du(des) véhicule(s) compris dans la formule. En cas d'indisponibilité du véhicule prévu dans la formule choisie, AGS Racing s'engage à proposer un véhicule dans la même catégorie de tarifs ou de catégorie supérieure. Dans ce cas, le client en sera informé au plus tôt par téléphone et par email.

### **Article 9 : Caution**

Programmes « Formule 4 » et autres programmes, excepté stages F1 » : Une demande de garantie bancaire ou une empreinte bancaire équivalent à la garantie de 2500 € pourra être exigé avant le début du stage. Le stagiaire sera informé qu'en cas de dégâts matériels suite à une erreur de pilotage et engageant de fait sa responsabilité, un montant forfaitaire de 2500€ lui sera demandé.

La facture des réparations sera adressée au stagiaire avec un remboursement du trop-perçu si nécessaire.

Programmes « Formule 1 » : une empreinte bancaire équivalent à la garantie de 7500 € sera prise avant le début du stage. Le stagiaire sera informé qu'en cas de dégâts matériels suite à une erreur de pilotage et engageant de fait sa responsabilité, un montant forfaitaire de 7500 € lui sera demandé. La facture des réparations sera adressée au stagiaire avec un remboursement du trop-perçu si nécessaire.

Si le client n'a pas effectué de garantie bancaire, ou empreinte avant l'évènement, il sera redevable des sommes nécessaires à la réparation du bien, et ce sans limite de montant, dans les 15 jours à réception de la facture de réparation.

### **Article 10 : Les accompagnants**

Pour une question de sécurité, le nombre d'accompagnants par stagiaire est limité à 4 personnes. AGS Racing ne pourra être tenu pour responsable des accompagnants pour des dommages survenant à l'extérieur du circuit ou de ses locaux. La présence des enfants de moins de 10 ans est fortement déconseillée sur les circuits. Les enfants restent en toutes situations et en tous lieux sous l'entière responsabilité de leurs parents. Les consignes de sécurité données par les responsables d'AGS Racing lors du briefing aux accompagnants devront être respectées sous peine d'être exclus du circuit. Les animaux même tenus en laisse sont interdits.

## Article 11: Produits « Vidéo »

AGS Racing propose deux produits « Vidéo » : le Reportage Vidéo Complet (option) et la Vidéo Embarquée (inclus dans le prix pour stage F1, option pour stage F4) des séries de roulage.

- Le Reportage Vidéo Complet est lisible sur PC (sous réserve de fonctionnement de ces matériels de lecture). Il est expédié dans un délai moyen de 3 à 4 semaines après le stage par email contenant un lien permettant d'accéder à une plateforme de téléchargement de la vidéo. Pour tout problème de livraison (non-réception ...), le destinataire dispose d'un délai de 2 mois suivant la date du stage pour se manifester. Passé ce délai, aucune réclamation ou remboursement ne seront accordés.

- La Vidéo Embarquée des séries de roulage est envoyée dans un délai moyen de 3 à 4 semaines après le stage par email contenant un lien permettant d'accéder à une plateforme de téléchargement de la vidéo.

Dans ce dernier cas, le produit vidéo inclut uniquement des enregistrements de la voiture en mouvement. L'environnement de travail difficile induit par l'activité des stages de pilotage (vibrations, luminosité changeante, environnement sonore difficile...) peut entraîner des aléas

- Passage du système double-vue simultanée au simple-vue, ponctuel ou de la durée totale de la session ;
- Grésillements sonores ponctuels ;
- Apparition de parasites vidéo liés à l'électronique embarquée de certains véhicules ;
- Contre-jours ponctuels ;
- Défaut d'enregistrement.

Si un ou plusieurs de ces impondérables venaient à se produire, ou suite à un problème technique ou humain, certains enregistrements pourraient ne pas être intégrés à la vidéo. Les réclamations seront alors traitées au cas par cas directement avec le bénéficiaire, sur les bases suivantes :

- Remboursement intégral au prix d'achat du produit Vidéo Embarquée dans le cas où aucun enregistrement ne serait disponible ;
- Remboursement de la moitié du produit Vidéo Embarquée si ce dernier ne comporte qu'un seul enregistrement pour les stages comprenant au moins 2 sessions de roulage ;
- Aucun remboursement ne sera effectué si le produit Vidéo Embarquée comprend au moins 2 enregistrements.

Le remboursement du produit Vidéo Embarquée dans les hypothèses ci-dessus sera effectué exclusivement par virement bancaire dans un délai inférieur ou égal à 30 jours après la réception des coordonnées bancaires fournies par le client.

Le client reconnaît que le produit "Vidéo" est une prestation accessoire et ne peut être considérée comme un élément déterminant dans l'acte d'achat. La non-délivrance du produit « Vidéo » ne remet pas en cause la réalité de la livraison de la prestation de stage de pilotage.

## **Article 12 : Assurance**

La société AGS Racing est assurée auprès de GRASAVOYE- Pôle sports mécaniques, 26, rue Emile Decorps 69628 Villeurbanne, par un contrat multirisque école de pilotage / écurie de course professionnelle N°57219108. En cas de sinistre responsable, le plafond maximum garanti est de 6 100 000€ par sinistre.

En cas de sinistre qui ne lui serait pas imputable, AGS Racing a souscrit une assurance individuelle accident couvrant le bénéficiaire à hauteur d'un capital garanti de 30 000€ en cas de décès et de 50 000€ en cas d'incapacité permanente. Le bénéficiaire a toute la faculté de compléter ces garanties par un contrat intuitu personae si ces conditions ne lui convenaient pas.

En conséquence, le stagiaire renonce à rechercher la responsabilité de la société AGS Racing au-delà des garanties précisées ci-dessus et souscrites au contrat, conditions particulières du contrat et conventions spéciales 316. Les signatures par le stagiaire, ou son représentant au nom de celui-ci, des présentes conditions générales de vente et de la décharge de responsabilités le jour du stage, limitent la responsabilité de la société AGS Racing aux garanties mentionnées ci-dessus.

## **Article 13 : Responsabilité**

AGS Racing ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation ou incendie.

AGS Racing ne répondra en aucun cas des dommages matériels ou corporels indirects, préjudices indirects, manque à gagner, pertes ou tout autre dommage qui pourraient découler de la fourniture et de l'utilisation des produits, quel que soit le fondement du régime de responsabilité concerné.

En cas de réclamation reconnue comme justifiée par AGS Racing, sa responsabilité est limitée au remplacement de la marchandise jugée défectueuse, ou à la réalisation effective de la prestation commandée, sans qu'aucune indemnité et/ou pénalité ne puissent être réclamée à quelque titre que ce soit.

## **Article 14 : Attribution de compétences**

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort duquel se trouve le siège d'AGS Racing. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales dès l'acceptation de l'offre, ou du règlement de la facture, ou dès l'envoi de l'acompte sur le compte bancaire d'AGS, il les accepte et les comprends. En tout cas il ne pourra tenir responsable Ags Racing de ne pas avoir transmis.







AGS RACING – Z.A. Circuit du Var – 83590 Gonfaron - France | RCS Draguignan 877 702 514 [www.agsformule1.com](http://www.agsformule1.com) |

[stage@agsracing.com](mailto:stage@agsracing.com) | +33(0)4 94 60 97 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00